



# Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-troisième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2022

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**recensements de la population et des logements**

## Exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2021/224 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, porte sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, dont il a été rendu compte à la Commission de statistique à sa cinquante et unième session, et sur les résultats des enquêtes et les données issues du tableau de suivi des recensements, qui a été lancé par la Division de statistique et dans lequel sont présentés les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation des recensements dans le monde. On y trouve également des précisions sur l'interprétation des Principes fondamentaux de la statistique officielle en ce qui concerne l'établissement de registres statistiques nationaux de la population à partir des données recueillies lors des recensements de la population et des logements. La Commission de statistique est invitée à prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du Programme mondial, à exhorter les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires, et à approuver la création de registres statistiques nationaux de la population basés sur des données de recensement exclusivement destinées à des fins statistiques, dans un cadre législatif interdisant qu'il en soit fait tout autre usage.

Les mesures que la Commission est invitée à prendre figurent au paragraphe 26 du présent rapport.

\* E/CN.3/2022/1.



## I. Introduction

1. La série de recensements de la population et des logements de 2020 a été lancée par le Conseil économique et social, dans sa résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) adoptée le 10 juin 2015. Le Conseil a prié instamment les États Membres de procéder à un recensement au moins dans le cadre du Programme, au cours de la période 2015-2024, en tenant compte des recommandations internationales et régionales en la matière et en s'attachant tout spécialement à le programmer suffisamment à l'avance, à limiter les coûts, à couvrir l'ensemble de la population ainsi qu'à diffuser les résultats en temps utile et à les rendre aisément accessibles aux acteurs nationaux, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales concernées, pour éclairer les décisions et faciliter la bonne application des plans et programmes de développement.

2. Dans la même résolution, il a également prié le Secrétaire général d'élaborer des normes, méthodes et directives statistiques internationales pour faciliter les activités du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), d'assurer la coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États Membres dans la mise en œuvre du Programme et de contrôler celle-ci et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique.

3. Par la suite, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a entrepris l'élaboration du cadre méthodologique des recensements de la population et des logements du cycle 2020. Ce cadre reposait sur la version révisée de l'ouvrage intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, publiée en 2015<sup>1</sup>. Il était accompagné de manuels complémentaires sur l'organisation des recensements de la population et des logements<sup>2</sup>, l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la population et des logements<sup>3</sup> et l'utilisation des recensements pour la mesure des migrations internationales<sup>4</sup>. Les travaux concernant l'élaboration de l'ouvrage intitulé *Handbook on Population and Housing Census Editing* (manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation), qui traite notamment de la vérification en temps réel, ont également été menés à bien<sup>5</sup>.

4. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* et la deuxième révision du *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements* ont été traduites en français, ce qui a permis de mettre au point des ateliers de formation pour les pays francophones. L'atelier de formation pour les pays d'Afrique francophone, qui sera organisé à la mi-janvier 2022, en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, donnera lieu aux activités suivantes : exposé du cadre

<sup>1</sup> *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements - troisième révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.XVII.10).

<sup>2</sup> *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements – Révision 2* (publication des Nations Unies, 2017). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series\\_F83Rev2fr.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series_F83Rev2fr.pdf).

<sup>3</sup> *Guidelines on the use of electronic data collection technologies in population and housing censuses* (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/handbooks/data-collection-census-201901.pdf>.

<sup>4</sup> [Projet] *Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses* (New York, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/international-migration/2017-draft-E.pdf>.

<sup>5</sup> *Handbook on Population and Housing Census Editing, Revision 2* (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/seriesf\\_82rev2e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/seriesf_82rev2e.pdf).

méthodologique relatif à la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), échange de données d'expériences et de pratiques de recensement entre les pays participants, évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la préparation et la conduite des recensements, et présentation des solutions de pointe en matière de recensements et des adaptations qui sont faites dans le monde entier.

5. En outre, la Division de statistique a mis au point et lancé un cours d'apprentissage en ligne sur les recensements de la population et des logements, qui sera disponible sur la Plateforme mondiale des Nations Unies d'ici à février 2022, et un référentiel des thèmes et questions des recensements de 2010 et 2020<sup>6</sup>, afin de soutenir les efforts nationaux de renforcement des capacités dans le contexte de la série de recensements de la population et des logements de 2020.

## II. Rapport sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020

6. Dans sa résolution 2015/10, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de contrôler la mise en œuvre du Programme et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique. En conséquence, la Division de statistique a mis en place plusieurs activités visant à recueillir des informations actualisées sur les recensements de la population et des logements dans le monde.

7. Sur la base des informations obtenues, la Division a soumis à la Commission de statistique, à mi-parcours de la série de recensements de 2020, le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison internationale (E/CN.3/2020/14). Le rapport a été publié avant le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il y est noté que la plupart des pays (71 % des 158 pays ou zones ayant répondu à l'enquête) ont procédé ou prévoyaient de procéder à un recensement traditionnel à l'occasion du cycle de recensements de 2020, méthode consistant à demander à chaque ménage de fournir les informations qui lui sont demandées. Une minorité (environ 28 %) avait utilisé ou utiliserait des registres, et avait produit ou produirait des statistiques de recensement portant sur de petites aires en se servant de registres uniquement (10 %), ou en procédant à un dénombrement complet sur le terrain (13 %) ou à des enquêtes par sondage (5 %) pour compléter les registres.

8. Le rapport indiquait en outre que la plupart des pays optant pour une forme de dénombrement sur le terrain (c'est-à-dire un recensement traditionnel, un recensement combinant soit des registres et un dénombrement complet sur le terrain, soit des registres et des enquêtes par sondage, ou un recensement permanent) avaient l'intention de se servir d'une combinaison de méthodes de dénombrement. La méthode la plus fréquemment utilisée (72 %) pour procéder au dénombrement sur le terrain était l'entretien en face à face au moyen d'un dispositif électronique portable, principalement d'une tablette (CAPI). Venaient ensuite les entretiens en face à face de type crayon-papier (PAPI) (42 %) et l'autodénombrement par Internet (autoentretiens assistés par ordinateur, ou CAWI) (38 %).

9. Les premiers cas de COVID-19 ont commencé à être constatés et recensés en décembre 2019. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. Dès le début, il était évident que la pandémie

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/sconcerns/migration/census/index.html>.

aurait une incidence négative sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, étant donné qu'une majorité de pays prévoyaient de recourir à la méthode traditionnelle consistant à faire du porte-à-porte chez tous les habitants et dans tous les logements, en menant des entretiens en face à face, ce qui aurait pu contribuer de manière désastreuse à propager le virus dans l'ensemble de la population.

10. En conséquence, la Division de statistique a lancé une série d'enquêtes pour recueillir des informations sur les effets de la pandémie sur la planification, la préparation et l'organisation des recensements nationaux de la population et des logements. La première enquête a été lancée en mars et avril 2020<sup>7</sup>, et la seconde en décembre 2020 et janvier 2021<sup>8</sup>. Du 9 au 12 février 2021, la Division a tenu la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner les répercussions de la COVID-19 sur l'organisation des recensements de la population et des logements et la qualité des données de recensement, dont les conclusions et recommandations ont été soumises à la Commission de statistique, à sa cinquante-deuxième session, dans un document de référence<sup>9</sup> complémentaire au rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2021/18).

11. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que les enquêtes et divers documents, ainsi que les témoignages directs des autorités nationales chargées des recensements de la population et des logements, montraient que la pandémie perturbait fortement la conduite de ces activités. La collecte des données a été reportée et les questionnaires raccourcis, tandis que les délais de recensement ont parfois été portés à plus de six mois. La nécessité de protéger les agents de recensement et les personnes interrogées a quant à elle soulevé un certain nombre de difficultés, comme celle de l'accès à des équipements de protection et du respect de la distanciation physique pendant les entretiens. Outre les répercussions négatives de ces reports, la pandémie a eu pour effet de compliquer le recensement de certaines catégories de population. Conséquence des confinements, des restrictions aux déplacements et des quarantaines obligatoires, des étudiants ont quitté leurs lieux d'études et une partie de la population active, son lieu de travail. Les pays ont programmé leurs activités de recensement à des dates où le plus grand nombre de personnes étaient susceptibles de se trouver sur leur lieu de résidence habituel. Comme la pandémie a changé la donne dans ce domaine pour certains groupes de populations, la qualité des statistiques du cycle de recensements de 2020 risquait d'en pâtir.

12. Dans la majorité des pays qui participent aux activités de suivi de la Division, la COVID-19 a entraîné une augmentation des dépenses consacrées aux recensements. En raison du report des activités planifiées, telles que les opérations menées sur le terrain, les coûts afférents à la fourniture, à la distribution et au stockage des équipements et appareils de recensement risquent d'être beaucoup plus élevés que prévu. Dans le cadre du passage à des techniques de collecte de données qui ne nécessitent pas de contact direct avec les participants, il faut procéder à des tests rigoureux et approfondis, qui n'étaient pas prévus dans le budget initial du recensement. En outre, la mise en œuvre de ces techniques demande un investissement supplémentaire important, par exemple pour la définition de cadres géographiques détaillés, car il est difficile d'accéder aux registres d'adresses dans de nombreux pays.

---

<sup>7</sup> Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/COVID-19-SurveyT1/>.

<sup>8</sup> Les résultats sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/COVID-19/>.

<sup>9</sup> Consultable à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-4a-Conclusions\\_and\\_Recommendations\\_EGM\\_Census-2021-E.pdf](https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-4a-Conclusions_and_Recommendations_EGM_Census-2021-E.pdf).

13. La Division a continué de contrôler la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) tout au long de l'année 2021, en se concentrant principalement sur les pays ou les zones qui avaient initialement prévu d'organiser un recensement national en 2020 ou 2021, conformément à la recommandation formulée dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* (troisième révision), selon laquelle il convient d'organiser les recensements au cours des années dont le millésime se termine par un « 0 » ou un « 1 », afin de faciliter la comparaison aux niveaux régional et mondial. La Division a créé un tableau de bord sur les recensements<sup>10</sup>, qui fournit des informations actualisées concernant l'état d'avancement des recensements nationaux qui étaient initialement prévus en 2020 et 2021.

14. Les conclusions ont été synthétisées et présentées dans une note d'orientation du Département des affaires économiques et sociales établie en octobre 2021<sup>11</sup>. Sur les 110 recensements nationaux prévus en 2020 et 2021 et pour lesquels des données étaient disponibles, 71 (65 %) avaient été reportés ou avaient un statut indéfini, et 39 avaient été réalisés ou devaient l'être avant la fin de 2021, certains pays ayant prolongé considérablement la période de dénombrement.

15. En conséquence, le manque de statistiques détaillées et complètes, que seul un recensement de la population et des logements est à même de fournir, pourrait compromettre la capacité d'évaluer de manière précise et cohérente les politiques de développement élaborées au niveau national, et notamment au niveau infranational, et les effets de celles-ci. Il est essentiel de disposer de données de recensement, notamment en vue de planifier précisément les services relatifs à la localisation et à la construction d'hôpitaux, d'écoles et d'infrastructures de transport ; l'allocation des ressources budgétaires ; la délimitation des circonscriptions électorales et le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des subdivisions civiles.

16. Dans ce contexte, il faut exhorter tous les États Membres à rester fermement attachés aux objectifs du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et à continuer de planifier et de préparer leurs recensements lorsque la situation nationale le permet, en tenant compte des recommandations internationales et régionales et en utilisant les solutions méthodologiques mises au point récemment et les pratiques nationales ayant fait leurs preuves.

17. Du 2 au 5 novembre 2021, la Division de statistique a organisé et animé la deuxième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner les répercussions de la COVID-19 sur l'organisation des recensements de la population et des logements et la qualité des données de recensement. Les conclusions et les recommandations de la réunion sont résumées ci-après<sup>12</sup> :

a) Après avoir écouté les exposés donnés lors de la réunion, les experts ont conclu que plusieurs pays avaient réussi à adapter leurs activités de recensement aux circonstances épidémiologiques et à procéder au recensement de la population et des logements pendant la pandémie. Les expériences partagées lors de la réunion ont été extrêmement utiles et ont permis de tirer de précieux enseignements. Cependant, les

<sup>10</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/COVID-19/>.

<sup>11</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Policy implications of the disruption of the implementation of the 2020 World Population and Housing Census Programme due to the COVID-19 pandemic », note d'orientation n° 118 (8 octobre 2021). Consultable à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-118-policy-implications-of-the-disruption-of-the-implementation-of-the-2020-world-population-and-housing-census-programme-due-to-the-covid-19-pandemic/>.

<sup>12</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2021/egm-covid19-census-20211102/c-and-r.pdf>.

experts ont constaté que tous les pays ou zones n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre les adaptations nécessaires, ce qui les avait conduit à reporter plusieurs fois les recensements nationaux ;

b) Les experts ont souligné que dans la majorité des pays, l'augmentation des coûts était l'une des principales conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation des recensements. En raison du report des activités d'énumération, les dépenses relatives au personnel sur le terrain et au stockage des équipements et appareils de recensement risquaient d'être beaucoup plus élevées que prévu. En outre, l'adoption ultérieure de nouvelles méthodes de collecte de données, notamment celles permettant d'éviter les contacts directs avec les participants, a entraîné un dépassement du budget initial. Les experts ont également noté qu'en plus des coûts supplémentaires occasionnés par la modification des procédures de collecte des données, l'organisation de recensements pendant la pandémie de COVID-19 a été plus coûteuse car il a fallu atténuer ses effets négatifs en mettant en œuvre des mesures complémentaires, telles que l'achat d'équipements de protection individuelle pour le personnel de terrain et le renforcement des campagnes publicitaires, afin d'informer le public et de former le personnel aux nouvelles méthodes utilisées. Les dépenses de télécommunications liées aux entretiens téléphoniques et à l'utilisation de données sur les appareils mobiles ont également eu des effets sur le budget de recensement de plusieurs pays. Les experts ont également constaté que dans plusieurs pays, le budget consacré au recensement avait été réduit, car les pouvoirs publics avaient réorienté des fonds en faveur de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;

c) Les experts ont noté que la notion de résidence habituelle pouvait être ambiguë pour certains groupes de population, notamment les personnes qui ont déménagé plusieurs fois au cours de la pandémie, les étudiants qui habitent au domicile familial pendant la pandémie mais qui n'y résident pas habituellement et les travailleurs qui ont dû quitter leur lieu de résidence habituel pour regagner le domicile familial en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19. Les pays qui n'ont pas encore effectué de recensement pour cycle de 2020 doivent envisager de fournir des précisions et des conseils supplémentaires aux agents de recensement et aux personnes interrogées ;

d) Les participants à la réunion ont noté que dans la majorité des cas, la pandémie n'aurait qu'une incidence négligeable, voire nulle, sur les réponses aux questions du recensement, notamment celles portant sur des sujets socioculturels. Elle pourrait en revanche avoir une influence sur les réponses, soit en cas de changement de situation, soit en raison de différences d'interprétation et de compréhension, notamment pour les questions concernant les personnes vivant habituellement dans le ménage, les visiteurs, les migrations, l'activité économique, la profession, le secteur d'activité, le nombre d'heures travaillées et les trajets vers le lieu de travail. Les experts ont indiqué qu'il convenait de fournir aux personnes participant à des autoquestionnaires des orientations supplémentaires sur la façon de répondre à certaines questions et ont souligné qu'il était nécessaire de procéder à des tests complets avant d'apporter des changements ;

e) Les experts ont noté qu'il était plus avantageux de recueillir des informations sur la date exacte de certains événements pris en compte dans les recensements (décès, naissances et migrations), plutôt que de poser des questions sur les événements survenus au cours d'une période de référence, afin d'analyser les variations du nombre et de la fréquence de ces événements pendant la pandémie, en particulier dans les pays qui ne disposent pas de registres fiables pour ces statistiques ;

f) Les experts ont mis en évidence les difficultés rencontrées pour ce qui est d'adapter les procédures de recensement afin de réduire les effets de la pandémie de COVID-19. Certains ajustements concernaient l'adoption de nouveaux modes de

collecte de données (CAWI, CAPI et CATI) et d'autres activités liées au dénombrement sur le terrain, notamment la modification des méthodes de formation et des plans établis pour le recensement de certains groupes de population difficiles à dénombrer. Les experts ont souligné que, dans certains cas, l'élaboration de plans et de mesures en prévision de différents scénarios permettrait aux autorités statistiques d'être flexibles et de s'adapter à la situation pendant la pandémie. Ils ont recommandé qu'avant de modifier les méthodes de dénombrement, un temps suffisant soit alloué pour tester les nouveaux processus, systèmes et mesures. Ils ont également conseillé de réfléchir à des solutions permettant d'éviter les doublons en cas de recours à des modes de collecte multiples. Ils ont souligné que les pays utilisant des registres administratifs dans le cadre du recensement avaient rencontré des difficultés car la pandémie de COVID-19 avait empêché l'actualisation des données ;

g) Les experts ont examiné de manière approfondie les effets potentiels de la pandémie de COVID-19 sur les résultats des recensements et sur la comparabilité de ces résultats dans le temps. Ils ont noté que les circonstances liées à la pandémie, notamment les restrictions aux déplacements à l'intérieur des pays et entre les pays, auraient une influence significative sur la répartition de la population, les taux de fécondité et de mortalité, les migrations internes et internationales, et les taux d'emploi et de chômage. Les données de recensement recueillies pendant la pandémie devraient faire apparaître certaines tendances extraordinaires, mais on ignore à l'heure actuelle dans quelle mesure ces tendances sont attribuables à la pandémie et s'il s'agit de changements à court terme ou plus permanents ;

h) Les experts ont noté que les recensements fournissaient un instantané de la population et que, la pandémie de COVID-19 évoluant constamment, ils ne permettaient pas de dresser un tableau complet des répercussions de la COVID-19 sur les sociétés. Par conséquent, avant de publier les données issues des recensements, il serait essentiel de replacer les résultats dans leur contexte en les confrontant aux données récentes et aux analyses provenant d'autres sources et des recensements précédents ;

i) Les experts ont souligné qu'il était extrêmement important de communiquer avec les parties prenantes et les utilisateurs de données s'agissant de l'analyse des données et de la publication des recensements réalisés pendant la pandémie de COVID-19. Il est essentiel de collaborer avec les parties prenantes et les utilisateurs de données en amont de la publication des données, en particulier en ce qui concerne le traitement des questions pour lesquelles la pandémie a le plus compliqué le recueil des données, si l'on veut répondre aux attentes des utilisateurs et expliquer les tendances, les changements et les phénomènes qui n'ont pas été observés dans le cadre des précédents recensements et d'autres activités de collecte de données statistiques.

18. La pandémie a eu des répercussions négatives sur l'organisation des recensements dans le monde entier : le report des recensements, qui a empêché leur réalisation selon une périodicité déterminée, caractéristique essentielle du recensement selon les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*<sup>13</sup> ; une augmentation des coûts, associée aux dépenses engagées pour atténuer la propagation du virus et au recul de l'activité économique et des recettes, ce qui a entraîné une réorientation des ressources au détriment des

<sup>13</sup> Au paragraphe 1.12 des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* (troisième révision), il est indiqué que les recensements doivent être effectués à des intervalles réguliers pour fournir des renseignements comparables et régulièrement espacés. Une série de recensements périodiques permet d'évaluer le passé, de décrire le présent avec exactitude et d'établir des prévisions pour l'avenir. Il est recommandé de procéder à un recensement national au moins tous les 10 ans.

recensements ; l'adoption de méthodes de collecte de données qui limitent au minimum ou éliminent complètement les entretiens en face à face, comme l'autodénombrement par Internet et par courrier ou les entretiens téléphoniques, ce qui risque de compromettre la qualité globale du recensement, car l'application de ces méthodes nécessite des tests méticuleux, tant au niveau du contenu (conception des formulaires électroniques et vérification en temps réel) qu'au niveau opérationnel (éviter les doublons) ; l'augmentation des dépenses relatives à la fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés pour les agents recenseurs ; les difficultés liées à l'interprétation des résultats et les préoccupations relatives à la qualité globale des statistiques portant sur de petites aires et le retard dans la mise à disposition de données détaillées permettant de suivre la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement.

19. Dans le même temps, les pays ou zones qui ont su s'adapter aux circonstances créées par la pandémie ont apporté plusieurs modifications à leurs méthodes de collecte de données, en adaptant les instructions accompagnant le questionnaire, ainsi que les opérations, et en s'appuyant principalement sur l'autodénombrement par Internet, qui s'est révélé être un outil efficace de collecte de l'information. La Division de statistique s'emploie actuellement à consigner ces expériences réussies et continuera de les mettre à la disposition des agents de recensement du monde entier. Il convient de souligner que tous les pays ou zones n'auront pas les moyens d'appliquer toutes ces solutions, compte tenu de leur coût et de l'accès limité à Internet et aux réseaux de télécommunications, dans certains cas.

### III. Création et exploitation de registres statistiques de la population

20. Face à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences sur la planification, la préparation et la réalisation des recensements, plusieurs pays ont essayé d'utiliser des sources administratives pour améliorer la collecte des données et pour compléter et vérifier les informations recueillies. La Division de statistique a reçu des questions sur l'établissement de registres statistiques de la population, qui pourraient servir de base pour la production de statistiques portant sur de petites aires lors du cycle de recensements de 2030, et sur l'opportunité d'utiliser les données de recensement comme point de départ à cet égard.

21. Dans ce contexte, la Division s'est attelée à la rédaction d'un manuel sur l'utilisation de registres pour les recensements de la population et des logements, dont une version préliminaire a été achevée. La réunion du groupe d'experts chargé d'examiner la version provisoire est prévue du 15 au 17 décembre 2021, et le projet révisé sera présenté en tant que document d'information en complément du présent rapport. Le manuel vient compléter les lignes directrices élaborées par la Conférence des statisticiens européens<sup>14</sup> et s'en inspire. La version finale sera disponible à la mi-2022.

22. Le registre statistique de la population permet de collecter de façon systématique et d'indexer des données individuelles pour chaque résident d'un pays. S'il a été correctement mis au point et qu'il fonctionne bien, il sert de base pour le regroupement de statistiques officielles et de cadre d'échantillonnage pour la

<sup>14</sup> Voir *Guidelines on the use of registers and administrative data for population and housing censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.E.4) (disponible sur <https://unece.org/DAM/stats/publications/2018/ECECESSTAT20184.pdf>) et *Guidelines for assessing the quality of administrative sources in censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.21.II.E.13) (disponible sur <https://unece.org/info/publications/pub/360852>).



conception et la réalisation d'enquêtes statistiques. Dans les conditions prévues par la législation, il est régulièrement associé aux registres administratifs, à commencer par celui de la population, et périodiquement mis à jour avec des informations pertinentes. Le cadre juridique relatif à l'établissement, à la tenue à jour et à l'exploitation du registre statistique national de la population doit permettre de garantir qu'il sert uniquement à rassembler des statistiques agrégées et qu'il ne peut pas être consulté à d'autres fins par les autorités nationales de statistique ou par des organismes extérieurs.

23. La création d'un registre statistique national de la population nécessite d'investir des efforts considérables dans les domaines suivants : collecte de données provenant de différents registres administratifs existants, harmonisation des fichiers, établissement de liens entre les informations provenant des différents registres et mise en œuvre de procédures de vérification complexes afin de garantir la cohérence et la qualité des données individuelles. Une fois mis en place, et conformément aux protocoles définis dans la législation, le registre statistique national de la population est régulièrement mis à jour à partir des registres administratifs.

24. Compte tenu des obstacles rencontrés par les agents recenseurs en raison de la pandémie de COVID-19, il est devenu plus urgent de réfléchir à l'établissement de registres statistiques nationaux de la population, notamment dans le contexte du cycle de recensements de 2030 et des prochains cycles. L'autodénombrement par Internet s'est révélé être un outil très efficace dans les pays et les zones dotés d'infrastructures informatiques développées<sup>15</sup>, mais il est clair qu'au niveau mondial, la majorité des pays et des zones ne disposent pas encore des équipements nécessaires pour atteindre tous les ménages et les logements. Par conséquent, les organismes nationaux de statistique envisagent de plus en plus de créer et d'exploiter des registres statistiques nationaux de la population.

25. Dans ce contexte, plusieurs organismes nationaux de statistique ont envisagé d'utiliser, dans un premier temps, le fichier maître du cycle de recensements de 2020 comme base principale pour la création du registre statistique national de la population. Ayant à l'esprit qu'il est primordial de veiller au respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle (voir la résolution 68/261 de l'Assemblée générale) et de protéger la confidentialité des données personnelles et la vie privée, l'utilisation des données recueillies à l'issue des recensements de la population et des logements aux fins de la création d'un registre statistique national de la population ne sera pas contraire aux Principes, à condition qu'il existe des dispositions juridiques claires et sans équivoque encadrant la création, le fonctionnement, la tenue à jour et l'exploitation d'un tel registre et garantissant qu'il servira uniquement à regrouper des statistiques agrégées et que les autorités nationales de statistique et les organismes extérieurs ne pourront pas y accéder à d'autres fins.

---

<sup>15</sup> D'après les informations communiquées lors de la deuxième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner les répercussions de la COVID-19 sur l'organisation des recensements de la population et des logements et la qualité des données de recensement, dans le cadre du recensement que le Portugal a organisé en 2021, 90 % des questionnaires ont été remplis en ligne ; dans celui du recensement réalisé en Angleterre et au Pays de Galles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 89 % des questionnaires ont été remplis en ligne, et en Australie, ce chiffre s'élevait à 80 % (voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2021/egm-covid19-census2/>).

#### **IV. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre**

26. La Commission est invitée :

a) à se déclarer préoccupée par l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), en raison de laquelle des recensements ont été reportés et il a été difficile d'assurer la qualité de la planification et des opérations de recensement et, de manière générale, la qualité des statistiques de recensement ;

b) à exhorter les États Membres à mettre en œuvre le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) et à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires et analogues à celles obtenues au moyen des recensements, dès que les circonstances le permettront, et à continuer de mobiliser des ressources financières et humaines à cette fin ;

c) à encourager les autorités nationales de statistique à envisager de créer des registres statistiques nationaux de la population en se basant sur le fichier maître du cycle de recensements de 2020, dans le plein respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

d) à demander à la Division de statistique, en sa qualité de secrétariat du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), de continuer à suivre la mise en œuvre du Programme ; de continuer à établir des plateformes permettant aux pays d'échanger des données d'expérience, des pratiques et des enseignements tirés des recensements de la population et des logements organisés pendant la pandémie de COVID-19, et de poursuivre l'élaboration du cadre méthodologique des recensements de la population et des logements.

---